



## Le juste vivra par la foi Méditations sur l'épître aux Romains

# Morts au péché, mais toujours en lutte

Romains 6.12-23 et Romains 7

Au chapitre 6 de sa lettre aux chrétiens de Rome, l'apôtre Paul a expliqué ceci : le fait que les croyants ont enterré leur vieille nature de péché, qu'ils l'ont ensevelie en union avec la mort de Jésus-Christ, signifie qu'ils sont morts au péché, et n'en sont plus les esclaves. Paul continue sur cette lignée en les exhortant à vivre de la vie nouvelle qu'ils ont reçue avec la résurrection de Jésus-Christ. Je vous cite donc la deuxième partie de ce chapitre sixième :

« Que le péché n'exerce donc plus sa domination sur votre corps mortel pour vous soumettre à ses désirs. Ne mettez pas vos membres à la disposition du péché comme arme au service du mal. Mais puisque vous étiez morts et que vous êtes maintenant vivants, offrez-vous vous-mêmes à Dieu et mettez vos membres au service du bien. Car le péché ne sera plus votre maître puisque vous n'êtes plus sous le régime de la loi, mais sous celui de la grâce. Mais quoi? Allons-nous encore pécher sous prétexte que nous ne sommes pas sous le régime de la loi, mais sous celui de la grâce? Loin de là! Ne savez-vous pas qu'en vous mettant au service de quelqu'un comme des esclaves pour lui obéir, vous êtes effectivement des esclaves du maître à qui vous obéissez : ou bien du péché qui entraîne la mort ou bien de l'obéissance qui conduit à une vie juste? Mais Dieu soit loué! Si autrefois, vous étiez les esclaves du péché, vous avez maintenant obéi de tout cœur à l'enseignement fondamental auquel vous avez été soumis. Et, à présent, affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice. — Si je parle ici à la manière des hommes, c'est à cause de votre faiblesse naturelle. — De même que vous avez offert autrefois vos membres en esclaves à des passions dégradantes et immorales pour vivre une vie déréglée, de même offrez-les maintenant en esclaves à la justice pour mener une vie sainte. Lorsque vous étiez encore esclaves du péché, vous étiez libres par rapport à la justice pour mener une vie sainte. Or, quels fruits portiez-vous alors? Des actes dont le seul souvenir vous fait rougir de honte aujourd'hui, car ils conduisent à la mort. Mais maintenant, affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, le fruit que vous portez, c'est une vie sainte, et le résultat auquel vous aboutissez, c'est la vie éternelle. Car le salaire que verse le péché, c'est la mort, mais le don gratuit que Dieu accorde, c'est la vie éternelle dans l'union avec Jésus-Christ notre Seigneur » (Rm 6.12-23).

Pour parler à ses lecteurs un langage qu'ils comprendront, Paul emploie ici l'image de l'esclave, image qui était à même d'être comprise par eux, car l'esclavage était une pratique sociale courante de son temps. Le maître que l'on sert détermine le cours de ses actions. Autrefois esclaves du péché, les

lecteurs de Paul obéissaient à la volonté du péché en eux, s'adonnant à toutes sortes de passions dégradantes. Mais ils sont maintenant devenus esclaves de la justice de Dieu, et leur vie porte désormais des fruits d'une tout autre nature, qui les mène à la vie éternelle. Voilà pourquoi on ne peut pas dire qu'il faut beaucoup pécher pour que la grâce de Dieu abonde davantage encore, car on a changé de maître.

Au chapitre 7 de sa lettre, Paul va maintenant expliquer en détail la place de la loi de Moïse dans la vie du croyant, place qui n'était peut-être pas claire pour ses lecteurs. Entre autres, il va reprendre l'idée déjà exprimée au chapitre 6 que la loi fait proliférer le péché au sens où elle révèle toute son étendue dans la vie des hommes. Il va aussi introduire une nouvelle idée, à savoir que les commandements de la loi entraînent les hommes pécheurs à vouloir leur désobéir : en effet, ce qui est interdit suscite la convoitise, comme on le voit souvent chez les enfants. Si l'on ne connaît pas l'interdiction, on est moins susceptible de vouloir désobéir. Mais la loi comme accusatrice des hommes devant Dieu a été remplacée par l'Évangile du pardon de Dieu en Jésus-Christ et l'on peut maintenant servir Dieu sous un nouveau régime, celui de la direction de l'Esprit Saint. Je cite les premiers versets du chapitre 7 :

*« Ne savez-vous pas, frères — car je parle à des gens qui connaissent la loi — que la loi ne régit un homme que durant le temps de sa vie? Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant que celui-ci est en vie. Mais s'il vient à mourir, elle est libérée de la loi qui le liait à lui. Donc si, du vivant de son mari, elle appartient à un autre homme, elle sera considérée comme adultère. Mais si son mari meurt, elle est affranchie de cette loi et peut donc appartenir à un autre, sans être adultère. Il en est de même pour vous, mes frères : par la mort du Christ, vous êtes, vous aussi, morts par rapport à la Loi, pour appartenir à un autre, à celui qui est ressuscité des morts, pour que nous portions des fruits pour Dieu. Lorsque nous étions encore livrés à nous-mêmes, les mauvais désirs suscités par la Loi étaient à l'œuvre dans nos membres pour nous faire porter des fruits qui mènent à la mort. Mais maintenant, libérés du régime de la Loi, morts à ce qui nous gardait prisonniers, nous pouvons servir Dieu d'une manière nouvelle par l'Esprit, et non plus sous le régime périmé de la Loi » (Rm 7.1-6).*

Le passage de la lettre de Paul qui suit est dans une certaine mesure difficile à comprendre. Paul parle à la première personne du singulier. On peut voir là soit un témoignage de sa lutte personnelle contre le péché, soit un argument s'appliquant à l'homme en général. Paul souligne que la loi de Dieu est sainte, et le commandement divin juste et bon. Mais lorsque la nature de péché a pris le dessus sur l'homme, celui-ci n'a eu de cesse de transgresser ces commandements. La loi est alors devenue un instrument de mort pour lui. Je cite à nouveau à partir du verset 7 :

*« Que dire maintenant? La loi se confond-elle avec le péché? Loin de là! Seulement, s'il n'y avait pas eu la loi, je n'aurais pas connu le péché, et je n'aurais pas su ce qu'est la convoitise si la loi n'avait dit : Tu ne convoiteras pas. Mais alors, le péché, prenant appui sur le commandement, a suscité en moi toutes sortes de désirs mauvais. Car sans la loi, le péché est sans vie. Moi, pourtant autrefois sans la loi, je vivais, mais quand le commandement est intervenu, c'est le péché qui s'est mis à vivre, et moi je suis mort. Ainsi, ce qui s'est produit pour moi, c'est que le commandement qui devait*

conduire à la vie m'a conduit à la mort. Car le péché a pris appui sur le commandement : il m'a trompé et m'a donné la mort en se servant du commandement. Ainsi, la loi elle-même est sainte, et le commandement juste et bon. Est-il donc possible que ce qui est bon soit devenu pour moi une cause de mort? Au contraire, c'est le péché! En effet, il m'a donné la mort en se servant de ce qui est bon pour manifester sa nature de péché et pour montrer son excessive perversité par le moyen du commandement. Nous savons que la loi a été inspirée par l'Esprit de Dieu, mais moi, je suis comme un homme livré à lui-même, vendu comme esclave au péché. En effet, je ne comprends pas ce que je fais : je ne fais pas ce que je veux, et c'est ce que je déteste que je fais. Et si je fais ce que je ne veux pas, je reconnais par là que la loi est bonne. En réalité, ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi. Car je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ce que je suis par nature. Vouloir le bien est à ma portée, mais non l'accomplir. Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas, je le commets. Si donc je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi. Lorsque je veux faire le bien, je découvre cette loi : c'est le mal qui est à ma portée. Dans mon être intérieur, je prends plaisir à la loi de Dieu. Mais je vois bien qu'une autre loi est à l'œuvre dans tout mon être : elle combat la loi qu'approuve ma raison et elle fait de moi le prisonnier de la loi du péché qui agit dans mes membres. Malheureux que je suis! Qui me délivrera de ce corps voué à la mort? Dieu soit loué : c'est par Jésus-Christ notre Seigneur. En résumé : moi-même, je suis, par la raison, au service de la loi de Dieu, mais je suis, dans ce que je vis concrètement, esclave de la loi du péché » (Rm 7.7-25).

Paul a présenté de manière dramatique le conflit intérieur de l'homme qui sait que la loi de Dieu est bonne et veut, par sa raison, lui obéir, mais trouve que la disposition de sa nature l'entraîne inmanquablement à désobéir à cette même loi. Si bien qu'en fait il trouve en lui-même une autre loi à l'œuvre, celle du péché. Vouloir le bien est une chose, pouvoir l'accomplir en est une autre. D'où lui viendra la délivrance de ce dilemme déchirant? Paul a donné la réponse au verset 25 : « Dieu soit loué : c'est par Jésus-Christ notre Seigneur. »

Au chapitre 8 de sa lettre, l'apôtre parlera en des termes d'une élévation incomparable de la libération que l'Esprit de Dieu apporte dans la vie du croyant. L'Esprit Saint le rend capable de tout supporter lorsqu'il sait par une foi inébranlable que rien ne peut le séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ. Dans un autre article, nous reprendrons donc notre lecture de la lettre de Paul aux Romains à partir du chapitre 8.

---

**Éric Kayayan**, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, [foi-vie.org.za/fr/](http://foi-vie.org.za/fr/) et [www.foietviereformees.org](http://www.foietviereformees.org).

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Patrimoine – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))